Janvier 2023

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 12, numéro 11

Pour urgences de fin de semaine

(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)

418 225-6305

Taxes annuelles 2023

Le compte de taxes municipales annuelles 2023 sera envoyé d'ici la fin du mois de février. Si au début du mois de mars, nous n'avez rien reçu, veuillez nous contacter rapidement au (418) 685-3825 ou par courriel: st-come@stcomeliniere.com

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer d'avoir en sa possession sa facture.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dans ce numéro:

Procès-verbaux 19 décembre 2022 et 16 janvier 2023	2-5
Conseil municipal, dates réunions; ; Comité consultatif d'urbanisme; Horaire bureau municipal; Déneigement; Bornes-fontaines	5
Monoxyde de carbone	6
Stationnement interdit; Centre d'écoute Bce-Etch.; Horaire régulier ordures; 1ers Répondants; Offre d'emploi travaux publics	7
Règlement 387-2022 taxation annuelle 2023; Règlement 388-2022 tarifs municipaux 2023	8-11
Centre de recherche d'emploi; Accompagnement pour endeuillés par suicide	12
Programme d'ateliers pour aînés, soit *Vieillir chez soi ou déménager?*	13
Taxi collectif; Escouade canine	14
Fermières; Activités école d'évangélisation Père Tardif; Utilisation des sentiers pédestres	15
Desjardins: Dons et commandites; Devenir administratrice ou administrateur au conseil d'administration de votre caisse	16
Société historique de St-Côme de Kennebec et de Linière	17
Cours de gardiens avertis et prêt à rester seul; Changement location salle paroissiale	18
Loisirs: Gagnants des concours de Noël et remerciements aux commanditaires; Activité de réalité virtuelle à venir; Horaire casse-croûte	19
Vidange de fosse septique: Nouvelle méthode	20
Disposition des bacs; CEPS Bce-Etch.; Groupe Espérance et Cancer; Avis vente pour taxes impayées	21
FADOQ; Comptoir d'Aubaines; HLM; Transport Autonomie; Havre l'Éclaircie; Service incendie	22
Bibliothèque municipale	23
Aide alimentaire; Bingo mensuel	24
Répit familial; Dépôt huiles; Encombrants ménagers; Vie Active	25
Développement économique	26
Centre d'écoute CEPS Bce-Etch.; Recyclage; Lampadaires défectueux; Abattage d'arbres; Bande riveraine	27
Prêt matériel médical	28

ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 19 décembre 2022.

ADOPTION BUDGET 2023

22-12-28 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil adopte le budget 2023 tel que présenté ci-dessous :

RÉSUMÉ -PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

	2023
Revenus	-
Taxes	2 699 380 $
Compensations et tarification	1 457 640 $
Paiements tenant lieu de taxes	45 073 $
Services rendus aux organismes municipaux	91 000 $
Autres services rendus	14 585 $
Revenus loisirs	119 700 $
Imposition de droits	66 000 $
Amendes et pénalités	4 000 $
Intérêts	13 000 $
Autres revenus	135 125 $
Transferts du gouvernement	629 905 $
Appropriation surplus	150 000 $
Appropriation	80 000 $
	5 505 408 $
Dépenses	
Administration générale	
Conseil	112 898 $
Application de la loi	5 000 $
Gestion financière et adm	424 009 $
Greffe	$
Évaluation	60 679 $
Gestion du personnel	
Autres	47 512 $
	650 098 $
Sécurité publique	
Police	272 638 $
Protection incendie	142 506 $
Sécurité civile	1 040 $
Autre - Premiers Réondants	24 522 $
	440 706 $
Transport	
Voirie municipale	544 656 $
Enlèvement de la neige	443 149 $
Éclairage de rues	21 500 $
Circulation stationnement	4 200 $
Transport commun	9 594 $
	1 023 099 $
Hygiène du milieu	
Réseaux de distribution de l'eau	302 101 $
Traitement des eaux usées	205 806 $
Boues de fosses septiques	70 000 $
Matières résiduelles	356 693 $
	934 600 $
Santé et bien-être social	**6 600 $**
Aménagement, urbanisme et développement	**140 759 $**
Loisirs et culture	
Activités récréatives	598 995 $
Bibliothèque	52 311 $
Patrinoine	30 442 $
Activités culturelles	12 000 $
	693 748 $
Frais de financement - dette à long terme	**261 783 $**
Autres frais de financement	**38 701 $**
Total des dépenses	**4 190 094 $**
Remboursement de la dette à long terme	**1 061 164 $**
Amortissement	
Activités d'investissements	**254 150 $**
Investissement en immobilisation	
Financement des investissement	
Surplus accumulé affecté	
Excédent (déficit)	**0-**

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

22-12-29 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil adopte le programme triennal des immobilisations tel que présenté ci-dessous :

Service incendie 2023

Véhicules	Nombre d'années	Années de vie	À changer dans X année
Unité d'urgence	23	25	2
Citerne	22	25	3
*Autopompe	25	20	-5
*Autopompe	2	20	18

Voirie 2023

Véhicules	Nombre d'années	Années de vie	À changer dans X années
Souffleur	42	20	-22
Camionnette 4X4 F550	22	10	-12
Niveleuse	15	25	10
Camionnette Dodge rouge	16	10	-6
Tracteur John Deere	7	20	13
Chasse-neige Boîte 4 saisons WesternStar	5	15	10
Camionnette Dodge blanc	6	10	4
Pelle John Deere	5	15	10
Chargeur sur roues	4	15	11
Fardier	5	20	15
Remorque cargo 2018	5	20	15
Chasse-neige Boîte 4 saisons	3	15	12

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 19 décembre 2022.

ADOPTION RÈGLEMENT NO 387-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

22-12-32 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 387-2022 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception. Détails en pages 8 à 10

ADOPTION RÈGLEMENT NO 388-2022 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

22-12-33 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 388-2022 sur les tarifs municipaux 2023. Détails en pages 10 et 11.

TRANSFERT – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

22-12-34 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on prenne 100 000 $ du compte 59-110-24 Surplus accumulés aff. – Développement résidentiel, commercial et industriel et qu'on le transfère au compte 01-391-00-009 App. Surplus non aff. – Équilibre budg.

MME CHANTAL POULIN – MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL

22-12-35 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on fasse une modification au contrat de travail de Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, afin d'y ajouter le paragraphe suivant à l'article 9 Rémunération :

«La majoration de la rémunération de la directrice générale sera faite au 1er janvier de chaque année. Elle devra suivre l'augmentation salariale prévue à la convention collective en vigueur des employés syndiqués.»

MANDAT ECCETERRA – LOTISSEMENT TERRAINS PARC INDUSTRIEL

22-12-36 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate EcceTerra arpenteurs géomètres afin de faire lotir 4 terrains dans le parc industriel.

VENTE DE TERRAIN – ENTREPRISE RWG INC. – LOT 6 521 909

22-12-37 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et

résolu que l'on vende à Entreprise RWG Inc. le lot 6 521 909, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 11 850 $.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – ENTREPRISE RWG INC. – LOT 6 521 909

22-12-38 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 521 909, à Entreprise RWG Inc., au montant de 11 850 $.

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 16 janvier 2023.

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-01-002 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 8 décembre 2022, celui de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, celui de la séance spéciale du budget du 19 décembre 2022 et celui de la 2e séance spéciale du 19 décembre 2022 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

23-01-003 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2022 soient acceptés selon les chèques M2200047 à M2200049, C2200667 à C2200734 et L2200326 à L2200351 pour un déboursé total de 359 253.03 $ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 390-2023 MISE AUX NORMES FOSSES SEPTIQUES 2023

23-01-004 La conseillère, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 390-2023 sur la mise aux normes des fosses septiques 2023.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 390-2023 sur la mise aux normes des fosses septiques 2023 sont mises à la disposition du public, et ce, avant le début de la présente séance;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

EMBAUCHE MME GWENAËLLE FAÏS – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

23-01-005 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche Mme Gwenaëlle Faïs, au poste d'adjointe administrative, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE MME CATHERINE LÉVESQUE – RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

23-01-006 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche Mme Catherine Lévesque, au poste de responsable de la bibliothèque municipale, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE ÉTUDIANTES CASSE-CROÛTE ARÉNA

23-01-007 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche les étudiantes ci-dessous pour travailler au restaurant de l'aréna pour la saison 2023 aux conditions établies par la gérante de l'aréna :

Mme Elizabeth Harvey, Mme Emma Paquet et Mme Sarah-Jade Leclerc

AUGMENTATION MARGE DE CRÉDIT

23-01-008 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on demande une augmentation de notre marge de crédit contractée auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, afin que le montant actuel autorisé de 850 000 $ soit augmenté à 1 000 000 $, et que le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

MANDAT BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L. – RAPPORT FINANCIER 2022

23-01-009 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. afin de produire l'audit du rapport financier consolidé 2022 de la municipalité au coût de 12 500$ plus taxes.

Le maire, M. Gabriel Giguère, quitte son siège à 19h07.

MANDAT TREMBLAY BOIS MIGNAULT – CONSEILS JURIDIQUES – LOT 6 458 199

23-01-010 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on mandate Tremblay Bois Mignault afin d'obtenir des conseils juridiques concernant le dossier du lot 6 458 199.

le maire, M. Gabriel Giguère, reprend son siège à 19h09.

MANDAT ENGLOBE – ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

23-01-011 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate Englobe afin de faire l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité, au coût de 14 800 $ plus taxes, selon l'offre de service P2211218.000, datée du 29 novembre 2022.

FÊTE DE LA PÊCHE 2023 – PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE

23-01-012 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soit autorisée à déposer une demande au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche 2023 dans le cadre de la Fête de la pêche qui aura lieu en juin 2023 et qu'elle soit autorisée à agir et signer pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

MEMBRES DES COMITÉS 2023

23-01-013 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les comités et ses membres pour 2023 soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

M. Gabriel Giguère

Comité ruralité et politique familiale

Mme Bianca Perreault

M. Simon Breton

Comité d'urbanisme

M. Yvan Bélanger

M. Simon Breton

Comité MADA (politique des aînées et familiale)

M. Alain Dumas

M. Steven Lebel

Comité gestion des infrastructures

M. Alain Dumas

M. Jean-Denis Paquet

Comité non-accès MTQ

M. Alain Dumas

M. Gabriel Giguère

Comité des rues et des routes

M. Alain Dumas

M. Steven Lebel

Comité incendie

M. Alain Dumas

M. Jean-Denis Paquet

Comité des finances

M. Alain Dumas

M. Jean-Denis Paquet

M. Steven Lebel

Comité loisirs

M. Alain Dumas

Mme Bianca Perreault

M. Simon Breton

Représentant Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière

M. Steven Lebel

Mme Bianca Perreault

Comité d'accès à l'information

Mme Bianca Perreault

Prochaines assemblées

régulières du conseil municipal 2023

Lundi le 13 février, 19h00

Lundi le 13 mars, 19h00

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste, au 2e étage de l'aréna.

Conseil municipal

Gabriel Giguère, maire

Simon Breton, conseiller poste 1

Bianca Perreault, conseillère poste 2

Yvan Bélanger, conseiller poste 3

Steven Lebel, conseiller poste 4

Jean-Denis Paquet, conseiller poste 5

Alain Dumas, conseiller poste 6

Déneigement

Avis à toute la population

Nous demandons la collaboration de tous: Au moment de déneiger vos entrées et vos cours, il est important de ne pas pousser la neige sur les trottoirs et sur les voies publiques. La neige doit rester sur les terrains privés.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bureau municipal

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi:

8 h - 12 h 00

13 h - 16 h 30

Vendredi :

8 h – 12 h 00

Comité consultatif d'urbanisme

Le CCU est à la recherche de 2 candidats ou candidates pour remplacer des membres sortants sur le comité consultatif de la Municipalité. Si tu veux prendre part à la vie municipale et amener tes idées dans le bon fonctionnement du Comité consultatif de l'urbanisme et de voir comment se passe la vie municipale, on t'attend!

Info: Yves Turcotte

418-685-3825 poste 203

Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site internet de la municipalité, www.stcomeliniere.com

Onglet «municipalité».

Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».

Sécurité incendie - Bornes-fontaines et déneigement

La municipalité de St-Côme-Linière demande à tous les citoyens de ne pas enterrer les bornes-fontaines au moment de déneiger les cours privées.

Les bornes-fontaines sont déneigées par les employés des travaux publics afin que les pompiers puissent y avoir accès rapidement en tout temps.

Merci de votre collaboration!

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

Pannes d'électricité : Des intoxications au monoxyde de carbone évitables!

Avec les nombreuses pannes d'électricité vécues dans la région et dans la province ces derniers jours, un nombre élevé d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) ont nécessité des traitements d'urgence et deux décès ont découlé de ces intoxications. La majorité des cas étaient en lien avec un usage inapproprié, à l'intérieur du domicile, d'appareils à combustible. Tous ces appareils émettent rapidement du CO sans qu'on s'en rende compte.

La Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches rappelle aux résidents de la région les consignes à suivre pendant une panne de courant afin d'éviter les intoxications au CO, qui peuvent laisser des séquelles permanentes et même être mortelles :

- N'utilisez jamais d'appareils d'appoint qui utilisent un combustible (ex. : barbecue au gaz ou à briquettes, poêle à gaz de camping, chaufferette au gaz) à l'intérieur, même si une porte ou une fenêtre est ouverte;

- Ne vous servez jamais de génératrice à l'intérieur d'un domicile (ex. : sous-sol) ou dans tout autre endroit fermé (ex. : garage) pour vous alimenter en électricité. Lorsqu'une génératrice est utilisée à l'extérieur, évitez de la placer près d'une porte ou d'une fenêtre;

- N'utilisez jamais le four d'une cuisinière au propane ou au gaz naturel pour chauffer votre logement.

Les intoxications au CO sont aussi souvent causées par des véhicules dans les garages. Il est important de respecter en tout temps les consignes suivantes :

- Ne démarrez pas de véhicule (automobile, camion, motoneige, etc.) dans un garage dont la porte est fermée. Ouvrez d'abord la porte et sortez le véhicule après démarrage, puis refermez la porte;

- Ne laissez jamais un véhicule ou un appareil à combustion en marche dans un garage ou un abri temporaire même avec la porte ouverte;

- N'actionnez pas le démarreur à distance lorsque la voiture est à l'intérieur d'un garage, d'un abri temporaire ou lorsque celle-ci est enneigée. Déneigez toujours le véhicule complètement avant de le démarrer, en s'assurant de bien avoir dégagé la neige autour du véhicule et du tuyau d'échappement.

Le CO est un gaz qui ne sent rien (inodore) et qui ne se voit pas (incolore). Sans détecteur de CO, il est impossible de le déceler avant d'avoir des **symptômes d'intoxication** comme des **maux de tête, des nausées, de la fatigue et des étourdissements**. Une exposition plus importante peut entraîner des **vomissements, une perte de conscience, et parfois même la mort**.

Agir rapidement

Si vous présentez l'un ou l'autre de ces symptômes ou soupçonnez la présence de CO :

- Évacuez l'endroit et sortez à l'extérieur, puis contactez le 911 ou le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060. N'y retournez pas avant d'avoir reçu l'avis d'un expert.

- S'il y a possibilité qu'une source de CO soit encore active, appelez les pompiers. Ne retournez pas à l'intérieur avant d'avoir reçu l'autorisation des pompiers.

un avertisseur de CO se déclenche et qu'il y a absence de symptômes :

- S'il est possible de le faire aisément et rapidement, fermez l'alimentation en combustible de l'appareil en cause, ouvrez les fenêtres et quittez les lieux.

- Communiquez avec les pompiers et ne réintégrez pas les lieux avant d'en avoir reçu l'autorisation.

En cas de panne d'électricité prolongée :

- Contactez votre entourage (famille et amis) qui pourrait avoir de l'électricité et joignez-vous à eux;

- Vérifiez auprès de votre municipalité si des lieux d'hébergement sont mis à votre disposition afin de pouvoir vous y réchauffer;

- Si vous connaissez des personnes habitant seules, prenez de leurs nouvelles

- Triez et sélectionnez les aliments conservés dans votre réfrigérateur (si panne de plus de six heures) et votre congélateur (si panne de plus de 24 heures), afin d'éviter une intoxication alimentaire

Liens utiles :

Pour obtenir plus d'information sur la prévention de l'intoxication au monoxyde de carbone (CO), consultez le site internet quebec.ca :

https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone

Pour obtenir plus d'informations sur les aliments à conserver ou à jeter suite à une panne d'électricité prolongée, consultez le site internet quebec.ca :

https://www.quebec.ca/sante/alimentation/salubrite-des-aliments/conserver-jeter-panne-courant-inondation

Stationnement interdit

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que le stationnement des véhicules est interdit sur les chemins publics de la municipalité **entre 23h00 et 7h00 du 1er novembre au 31 mars**. Nous vous remercions de votre collaboration.

Municipalité St-Côme-Linière
Offre d'emploi

JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE

Principales fonctions

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, faire l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, capacité de conduire divers équipements, effectuer des travaux de déneigement, effectuer le chargement des camions, l'entretien normal des camions et toutes les tâches de journalier.

Statut de l'emploi

Temps plein, 40 heures / semaine, de jour

Durée de l'emploi : Permanent, à l'année

Exigences : Permis de conduire valide, classe 3

Expérience pertinente en déneigement et en mécanique constitue un atout

Bon jugement, responsable, honnête et débrouillard

Rémunération : 28.43$/ heure effectif le 01-01-2023

REER collectif et assurance collective

Informations: 418-685-3825 ou st-come@stcomeliniere.com

Les personnes intéressées doivent envoyer leur CV soit par courriel: st-come@stcomeliniere.com, par fax au 418-685-2566 ou en personne au bureau municipal situé au 1408, rue Principale à St-Côme-Linière.

Offres d'emploi—Municipalité St-Côme-Linière: Prenez note qu'en raison des délais requis, il n'est pas toujours possible de publier toutes les offres d'emploi dans le Babillard. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site internet et la page Facebook de la municipalité, de même que le tableau électronique.

Premiers répondants

La fonction de premier répondant assure, de par sa proximité à la population, une réponse rapide et efficiente pour les situations d'urgence vitale en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de citoyens de notre communauté pour joindre l'équipe des premiers répondants.

Ça vous intéresse?

Veuillez nous le faire savoir par courriel:

incendie@stcomeliniere.com

ou par téléphone: 418-685-3825 poste 500

Centre d'écoute Beauce-Etchemins

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel 24h/24, 7 jours/7

Appelez nous:

418-228-0001

Collecte des ordures - Horaire régulier

Prenez note que la collecte des ordures se fait maintenant aux 2 semaines.

Les calendriers des ordures et du recyclage sont accessibles en tout temps sur le site internet de la municipalité, onglet services.

RÈGLEMENT 387-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le budget de l'exercice financier 2023 en date du 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 387-2022 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre de **Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception**.

ARTICLE 2 BUT

Le but du présent règlement est d'imposer dans un même règlement tous les taux de taxes qui seront prélevés en 2023.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Côme-Linière en vigueur pour l'année financière 2023.

À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

ARTICLE 4 VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le conseil fixe pour l'exercice financier 2023, conformément aux dispositions de la loi, différents taux de taxes foncières en plus des taux spécificités aux articles 5,6,7,8,9,10 et 11 et en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluations suivante :

Taux particulier à la catégorie résiduelle : (taux de base)

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle, pour l'année 2023 est fixé à **0.792533 $ par 100 $ d'évaluation** de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée sur tout terrain, lot ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés audits fonds et définis à la Loi.

Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis :

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des terrains vagues desservis, pour l'année 2023 est fixé à **1.25 $ par 100 $ d'évaluation** de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et sur tout terrain sans aucun bâtiment ou si la valeur total des bâtiments situés sur ce terrain est inférieure à 10% de la valeur dudit terrain et que ce terrain est desservi par des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, lot ou partie de lots, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés audits fonds et définis à la Loi.

ARTICLE 5 TAXE GÉNÉRALE SERVICE DE LA DETTE

Qu'une taxe spéciale dite taxe générale pour le service de la dette de **0.227247 $ du 100 $ d'évaluation** de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée sur tout terrain, lot ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés audits fonds et définis à la Loi et ce pour assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts décrétés dans ces règlements :

Règlements	Taux de taxe
086-02 (TIQ)	0.03835757 $ /
174-08 (Niveleuse)	0.077000785 /
190-09 (3 camions incendie)	0.00956596 $ / 100 $
239-12 (18e Rue / 19e Rue TECQ)	0.00032648 $ / 100 $
254-13 (8e Avenue / 22e Rue PIQM-TECQ)	0.00140603 $ / 100 $
267-2014 (Prolongement parc industriel)	0.00863875 $ / 100 $
268-2014 (18e Rue / 8e Avenue PIQM)	0.00192205 $ / 100 $
280-2015 (6e Rue / 7e Rue / 19e Rue / 10e Avenue PIQM)	0.00239371 $ / 100 $
291-2017 (Réfection aréna)	0.00801347 $ / 100 $
297-17 (Route St-René et Fortin)	0.01325006 $ / 100 $
309-2018 (Réfrigération aréna)	0.02804223 $ / 100 $
321-2019 (Domaine Bélanger)	0.00605066 $ / 100 $
326-2019 (rue Principale / 2e Avenue / Station pompage)	0.00991658 $ / 100 $
350-2020 (4e Avenue)	0.00159816 $ /
350-2020 (Route Fortin / rang St-Joseph)	0.00238045 $ / 100 $

352-2020 (Prolongement	0.01410987 $ /
378-2022 (Rue Grenier) (Estimation intérêts prêt tem-	0.00427463 $ / 100 $

ARTICLE 6 TAXE SECTEUR SERVICE DE LA DETTE

Qu'une taxe spéciale dite taxe de secteur pour le service de la dette de **0.214337 $ du 100 $ d'évaluation** en vigueur soit imposée et prélevée pour l'année 2023 sur les biens-fonds imposables de la Municipalité de St Côme-Linière desservis par le réseau d'aqueduc municipal et ce pour assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts décrétés dans ces règlements :

Règlements	Taux de taxe
086-02 (TIQ)	0.124104762 $ /
239-12 (18e Rue / 19e	0.001056315 $ /
254-13 (8e Avenue / 22e	0.004549156 $ /
268-2014 (18e Rue / 8e	0.00621875 $ / 100
280-2015 (6e Rue / 7e Rue / 19e Rue / 10e Avenue PIQM)	0.007744792 $ / 100 $
321-2019 (Domaine Bé-	0.019576727 $ /
326-2019 (rue Principale / 2e Avenue / Station pompage)	0.0320848 $ / 100 $
350-2020 (4e Avenue)	0.005170806 $ /
378-2022 (Rue Grenier) (Estimation intérêts prêt temporaire)	0.013830425 $ / 100 $

ARTICLE 7 TARIFICATION ÉGOUT

Qu'une compensation annuelle de **207 $ par unité de logement** soit imposée et prélevée pour l'année financière 2023, aux unités de logement qui utilisent le service d'égout. Dans le cas d'un immeuble de plus d'un logement, le tarif s'applique à chaque logement.

Que dans le cas d'un immeuble industriel de catégorie alimentaire, un montant de **2.03 $/m^2 calculé sur l'aire au sol du bâtiment** soit imposée et prélevée pour l'année financière 2023.

Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

ARTICLE 8 TARIFICATION AQUEDUC

Qu'une compensation annuelle de **490 $ par unité de logement** soit imposée et prélevée pour l'année financière 2023 comme tarif de base et **0.75 $ par mètre cube** dépensé devra être imposé et prélevé aux unités de logement qui utilisent le service d'aqueduc. Dans le cas d'un immeuble de plus d'un logement, le tarif s'applique à chaque logement.

Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

ARTICLE 9 TARIFICATION ORDURES

Qu'une compensation annuelle pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles et récupérables soit imposée et prélevée, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, selon les tarifs suivants :

	Tarifs 2023
Résidentiel	**207 $**
Saisonnier/ villégiature	**101 $**
Commercial à même une résidentiel principale*	**143 $**
Commercial bac noir	**207 $**
Conteneur 2 verges	**668 $**
Conteneur 3 verges	**801 $**
Conteneur 4 verges	**962 $**
Conteneur 6 verges	**1 154 $**
Conteneur 8 verges	**1 500 $**
Exploitation agricole enregistrée (E.A.E.) dont l'unité d'évaluation au rôle ne comprend aucune unité de logement, mais avec bâtiment et élevage ou production ou comprenant au moins une unité de logement pour laquelle le para-	**387 $**

*Conditions pour être admissible :

L'espace commercial doit avoir au moins 100 pieds carrés ou plus pour être taxable.

Le propriétaire doit être propriétaire de sa résidence principale et de son commerce.

Le commerce doit être situé sur le même lot que la résidence principale.

Absence de loyer commercial.

Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

ARTICLE 10 TARIFICATION VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Qu'une compensation pour la vidange de fosse septique, le transport, le traitement ou autres cas particuliers soit impo-

sée à chaque propriétaire, et ce, à chaque fois que l'un de ces services sera rendu, selon les tarifs suivants :

	Tarifs 2023
Vidange sélective	**270.11 $**
Vidange complète	**283.22 $**
Hors calendrier	**135.05 $**
Urgence (fosse rétention moins de 5 jours)	**163.98 $**
Urgence (autres cas)	**188.84 $**
Travaux mise aux normes ou vidange système hydro-kinétic à moins de 48h d'avis	**188.84 $**
Déplacement inutile	**91.23 $**

ARTICLE 11 COMPENSATION DUE PAR LE PROPRIÉTAIRE

La compensation pour les services d'aqueduc, de vidanges et d'égout doit dans tous les cas être payée par les propriétaires de chaque unité de logement.

ARTICLE 12 INSTITUTIONS RELIGIEUSES, A204 (12) L.F.M.

Qu'une compensation pour services municipaux de **1.01978 $ par 100 $ d'évaluation** du terrain seulement imposée aux institutions religieuses, tel que selon les dispositions de l'article 205.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale.

ARTICLE 13 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 $.

La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte. Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300,00 $ le débiteur a le droit de payer celles-ci en quatre (4) versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après

1er : (30 jours après l'envoi du compte de taxes): 25 %

2e : 25 mai 2023 : 25

3e : 10 août 2023 : 25 %

4e : 12 octobre 2023 : 25 %

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt au taux prescrit.

Toutes les taxes imposées dans le présent règlement s'appliquent du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 14 INTÉRÊTS ET FRAIS

Les taxes portent intérêt, à raison de (8 %) par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

Des frais de **25,00 $** sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Des frais de **25,00 $** sont exigés du propriétaire concerné pour tout avis qui sera envoyé pour le non-paiement de taxes ou pour vente de taxes.

ARTICLE 15 PÉNALITÉ

Qu'une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, soit ajoutée au montant des taxes foncières et compensations dont le paiement est en retard.

ARTICLE 16 DISPOSITIONS DIVERSES

Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2023.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

ET PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2022

RÈGLEMENT NO 388-2022

RÈGLEMENT NO 388-2022 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;
ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 388-2022 concernant les tarifs municipaux 2023.

Article 1

Le règlement 388-2022 abroge le règlement 371-2021.

Article 2

Direction général, trésorerie, service du greffe

Frais d'administration	15 % par année
Intérêt sur comptes en souffrance	12 % par année
Frais pour chèque sans fonds	25,00 $
Frais pour recouvrement solde impayé (courrier recommandé)	25,00 $
Duplicata, factures, carte de matrice couleur, compte de taxe et autres donnés évaluation, etc.	1,00 $
Travaux de recherche de documents	35,00 $ / heure
Transmission de document par télécopie	2,00 $
Transmission de document par télécopie interurbain	4,00 $

Article 3
Urbanisme

Demande de modification de règlement d'urbanisme	Frais d'étude de 500 $ plus frais de publication d'avis
Personne désignée, Loi sur les compétences municipales	Coût réel majoré de 15 %
Demande de dérogation mineure	300,00 $

Article 4
Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	35,00 $
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	55 $ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	25 $ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	55 $ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	55 $ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	55,00$ / heure minimum 3 heures
Camion	90 $ / heure
Pelle	120 $ / heure
Caméra égout	200 $ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M	175 $ / heure plus carburant
Laveuse à pression	137 $ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	75 $ / heure minimum 3 heures
Installation d'un nouveau branchement (non existant) sur un terrain vacant	50% des matériaux 55,00$ / heure

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2022

_____

LOCATION
SALLE
OPTIMISTE
POUR VOS BAPTÊME, SHOWER, FÊTES FAMILIALES, PARTYS DE BUREAU, ETC.
PLUSIEURS DISPONIBILITÉS PENDANT LES FÊTES
CONTACTER LE SERVICE DES LOISIRS
418-685-3825 POSTE 304
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME LINIÈRE

Accompagnement pour endeuillés par suicide

Accompagnement individuel ou de groupe

Gratuit pour les endeuillés par suicide

Pour vous inscrire:
T:(418)228-3106
Courriel: cepsaa@ip4b.net

EPS Beauce-Etchemins

DÉLAIS RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE

CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI

BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur
pour votre retour en emploi

Mon Bag'Âge pour l'emploi

Avec la participation financière de:

Québec

SAINT-GEORGES 418 227-5445

SAINTE-MARIE 418 386-4445

crebe.qc.ca

Vieillir chez soi ou déménager? Une question qui mérite réflexion

Saint-Martin, 17 janvier 2023 –

L'Association Coopérative d'Économie Familiale Appalache Beauce Etchemins (ACEF-ABE) annonce les prochaines cohortes de son **programme d'ateliers pour aînés, soit *Vieillir chez soi ou déménager*?**

Les dernières années marquées par une pandémie ont dû faire vivre multiples situations ardues aux personnes aînées selon leurs différents milieux de vie, l'ACEF-ABE propose un programme d'information comportant 11 ateliers afin de bien se préparer avant de prendre une décision aussi importante.

Ce programme sera offert dans les MRC de La Nouvelle-Beauce tous les lundis après-midi à Saint-Isidore entre le 30 janvier et le 17 avril 2023 et de Beauce-Sartigan **tous les jeudis avant-midi à Saint-Martin-de-Beauce à partir de la mi-février (les dates seront déterminées très prochainement.)**

Selon Kristelle Rivard, chargée du programme *Vieillir chez soi ou déménager*? à l'ACEFABE, cette série d'ateliers a été un succès les années précédentes : « Je suis bien excitée d'effectuer ce premier mandat à l'ACEF-ABE. Les données antérieures en lien avec le taux de participation au programme étaient ahurissantes compte tenu du contexte pandémique. J'ai bien hâte de voir la réception des gens face à cette nouvelle cohorte qui débute très bientôt! Nombreux ont nommé avoir apprécié l'entièreté du programme ainsi que l'accessibilité aux informations. » constate Mme Rivard.

Ce programme inspiré par des aînés a pour objectif d'offrir des informations pertinentes et des outils pour améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes aînées et ce, le plus longtemps possible. Pour atteindre cet objectif, le programme offre des informations permettant de :

- Dresser un portrait clair de sa situation personnelle menant à des choix éclairés qui tiennent compte de différents aspects tels que le budget, les besoins individuels, les désirs, etc.;
- Être informé des services et des ressources disponibles dans son milieu de vie pour vieillir en sécurité et préserver son autonomie;
- Connaître ses droits, ses ressources et ses recours pour vivre dans la dignité.

Afin d'atteindre ces objectifs, notre programme propose différentes activités dont :

- 11 ateliers thématiques animés par des intervenants et professionnels dans leur domaine provenant de différents organismes et groupes régionaux tels le CISSSCA, L'APPUI Chaudière-Appalaches, le CAAP-CA, la sûreté du Québec, etc.
- Guide du participant qui contient tout le matériel présenté lors des ateliers en plus de nombreux outils pour accompagner le participant dans sa réflexion.
- Plateforme web destinée exclusivement aux participants et qui réunit une documentation exhaustive sur chacun des thèmes abordés. Plusieurs liens web vers des ressources complémentaires externes sont également proposés.

Pour en savoir plus et s'inscrire, contactez Kristelle Rivard au 418-338-4755, poste 310

Créée en 1967, l'ACEF - Appalaches-Beauce-Etchemins est une association à but non lucratif vouée à la défense et à la promotion des droits des consommateurs, des locataires et des personnes assistées sociales. Nous accompagnons également les gens dans la gestion de leur budget et les supportons pour trouver des solutions à leur endettement.

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter :

Kristelle Rivard

Consultante à la défense des droits sociaux

kristelle@acef-abe.org

418-338-4755, poste 310

Site web : www.acef-abe.org

Page Facebook : ACEF Appalaches Beauce Etchemins

TAXI COLLECTIF BEAUCE-SARTIGAN

Réservation
418-227-2626

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :
(Horaire selon vos besoins)

- ✓ de soins de santé
- ✓ de services sociaux
- ✓ de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- ✓ des démarches d'insertion à l'emploi

Vous avez également la possibilité d'utilisé nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (pour tous types de déplacements) trois départs de votre municipalité par jour et trois retours de St-Georges vers votre municipalité.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

- ✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de **8 h à 16 h**
- ✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi du **7 h à 21 h**

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de Saint-Georges seront rédirigés vers le Taxibus

Escouade canine MRC

Notre nouvel établissement se situe à l'adresse suivante :

217-1, 181e Rue, Beauceville QC G5X 2S9

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 11 h à 16 h.

Communauté des serviteurs du Christ Vivant

ACTIVITÉS MENSUELLES EN FÉVRIER 2023

À l'École d'évangélisation du père Émilien Tardif

1526, 19e rue Saint-Côme (Qc) G0M 1J0

Les **mardis**, de **13 h à 16 h** : Adoration (ouvert à tous)

Les **mercredis** dès **19 h**, Soirée de prière Louanges, Enseignement

Messe dimanche à **11 h**, ouvert à tous **lorsqu'il y a une session en fin de semaine**

Les 8 de chaque mois, messe en mémoire du père Émilien Tardif, **débutant** par la Récitation du chapelet à **18h30 – (mercredi)** à l'Église Notre-Dame-de-L'Espérance, 2401, avenue de l'Abbé-Giguère, Québec G1C 0H4

Diffusion sur YouTube ou Facebook à **19 h**

TOUT EST RECRÉÉ AVEC L'AMOUR DE DIEU

Session de libération des conséquences d'abus sexuels

Avec Hélène Brassard – Marie-Chantal Comoé (Fraternité de Béthanie)

Avec accompagnement individuel

Jeudi 16 février à 19 h jusqu'au dimanche 19 février 12 h

Coût : 325 $

Formation École d'évangélisation : Session PHILIPPE

Vivre l'expérience profonde de l'Amour du Christ en nous

Vendredi 24 février à 19 h jusqu'au dimanche 26 février à 12 h

Frais de séjour : 185 $ Interne – 125 $ Externe

Inscription en ligne ou par courriel cscv-qc@hotmail.com ou par téléphone, à l'École d'évangélisation : 418-685-3181 et/ou pour toutes informations.

Possibilité de s'inscrire à infolettre sur notre site WEB:

https://www.cscv-quebec.com

Depuis 1933… plus de 80 ans!

Fermières St-Côme

Bonne Année!

Santé, Paix et Joie à toutes les membres fermières.

Il n'y aura pas de réunion au mois de février.

Le Conseil

AVIS À LA POPULATION

UTILISATION DES SENTIERS PÉDESTRES

Vous êtes nombreuses et nombreux à utiliser les sentiers pédestres de la municipalité.

Prenez note qu'en saison hivernale, nous ne pouvons garantir un entretien régulier. Vous les utilisez à vos propres risques.

Le port de crampons est recommandé lors des conditions précaires.

Bonne promenade!

ICI, NOUS SOMMES
VRAIMENT BEAUCE!
vraimentbeauce.com

Parce que votre caisse contribue à créer ici un avenir meilleur.

Voici les organismes bénéficiaires de montants versés en commandites, dons et en provenance du Fonds d'aide au développement du milieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Culture

Bibliothèque Liratu
Bibliothèque paroissiale Saint-Zacharie
Festival chasse et pêche de Saint-Louis
Festival Clermont-Pépin
Festival Multiculturel
Nashville en Beauce

Développement économique

Accommodation Saint-Louis
Carrefour jeunesse-emploi
Les Etchemins
Chambre de commerce Saint-Côme
Créavenir Desjardins
Exposition Saint-Prosper
Fonds C
Fonds d'Entraide Desjardins
Fonds Microcrédit agricole Beauce-Sartigan
Microcrédit Desjardins aux entreprises
Municipalité Saint-Côme-Linière
Municipalité Saint-Zacharie
Syndicat de l'UPA des Etchemins

Oeuvres humanitaires et services communautaires

CALACS Chaudière-Appalaches
Campagne d'entraide Desjardins
Cercle de fermières de Saint-Louis
Cercle de fermières de Saint-Zacharie
Cercle des Filles d'Isabelle Saint-Zacharie
Chevaliers de Colomb de Saint-Prosper
Chevaliers de Colomb de Saint-Théophile
Clown BECatou
Comité Cuisine de Saint-Zacharie
Comité Premiers secours
FADOQ Saint-Zacharie
Fondation le Bercail
L'Essentiel les Etchemins
Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins
Moisson Beauce
Municipalité Saint-Louis
Noël des enfats démunis de Saint-Prosper

Éducation

Assidus
Bourses d'études et d'excellence de la Caisse Desjardins Ma vie, Mes Passions
École le Petit Chercheur
École du Trait-d'union
École Kennebec
Mes finances, mes choix
Polyvalente des Abénaquis
Zec Jaro

Santé et saines habitudes de vie

Club de patinage artistique Saint-Côme
Club de patinage artistique Saint-Prosper
Corps des cadets 2787 Saint-Zacharie
Défi Beauceron
École la Tourterelle
Fondation du coeur Beauce-Etchemins
Fondation Sanatorium Bégin
Groupe Espérance et Cancer
Hunters de Saint-Prosper
Ligue de baseball mineur des Etchemins
Louveteaux Sainte-Aurélie
Maison Catherine de Longpré
Municipalité Sainte-Aurélie
Municipalité Saint-Benjamin
Municipalité Saint-Prosper
Saint-Côme Open
Saint-Prosper Open
Tournoi de hockey féminin Saint-Georges
Tournoi des Vétérans de Saint-Prosper
Triathlon Sainte-Aurélie

Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce

desjardins.com/caissedusuddelabeauce

Devenez administratrice ou administrateur au conseil d'administration de votre caisse

Posez votre candidature d'ici le 6 février 2023. Obtenez les détails de l'appel de candidatures sur desjardins.com/caissedusuddelabeauce.

Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce

Le club de hockey Junior vers 1955

La patinoire a été déménagée du terrain de l'église au terrain situé derrière le Salon mortuaire dans les années 1950. Pendant l'hiver, le hockey est ***LE SPORT***, pour les joueurs et les spectateurs. Les membres du club Junior sont, de gauche à droite, 1re rangée: Yvon Loignon, Louis-Gilles Poulin, Nazaire Champagne, Gaétan Létourneau, Yves Fortin, Jean-Guy Morissette, Jean-Luc Boucher. 2e rangée: Denis Paquet (entraîneur), Jean-Luc Loignon, Michel Bélanger, Gaston Gagné, Paul-André Marcoux, Guy-Benoît Dumas, Gerry Mc Collough (arbitre) et Jacques Doyon (entraîneur).

Société historique de Saint-Côme d Kennebec et de Linière, Fonds Veilleux-Fortin (1748-2)

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Depuis le 1er juin 2022, les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

Lundi 13 h à 16 h

Mercredi 13 h à 16 h

1er dimanche du mois 13 h à 16 h

Également, vous pouvez visiter notre première exposition dans nos nouveaux locaux. Nous vous présentons l'histoire du Bureau de poste Linière et de la famille Boulanger.

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant votre carte de membre (10$). La Société historique de Saint-Côme est aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

1551 19e Rue

Saint-Côme-Linière

418-685-2700

histoire@telus.net

Il reste de la place!

Cours Prêt à rester seul

Dimanche le 26 mars,
9h à 15h
Salle optimiste

Coût : 55.00$ / enfant
Doit avoir 9 ans

Inscription google forms ou au
418-685-3825 poste 304

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

FPS 15 Formation Prévention Secours

IMPORTANT

SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME

Veuillez prendre note qu'à compter du 13 janvier 2023, vous devrez communiquer avec Marie-Louis Lachance ou Pascal Poulin pour la location de la salle paroissiale.

Marie-Louis Lachance	418-685-3654 ou 418-313-3373
Pascal Poulin	418-685-3929

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Samedi le 25 mars,
8h30 à 16h30
Salle optimiste

Coût : 60.00$ / enfant
Doit avoir 11ans

Inscription google forms ou au
418-685-3825 poste 304

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

FPS 15 Formation Prévention Secours

Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir, dont les activités et horaires de patinage libre et de hockey libre.

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Brigitte Drouin au (418) 685-3825 poste 300 ou par courriel : arenastcome@stcomeliniere.com

Voici les gagnants des concours de Noël:

Gagnants du concours de décorations:

1ère place: Réal Bernard/ Suzanne Toulouse,

2ième place: : Jacynthe Beauchemin, courriel

3ième place: : Mélina Bégin

Sapins de Noël (Ados) :

Gagnant: Jacob Rodrigue

Dessins de Noël (Enfants) :

1ère place: Alycia Samson

2ième place: Lou Filion

3ième place: Juliette Bolduc

Merci d'avoir participé en grand nombre !

Merci aux commanditaires:

Amusement Dami , BMR St-Côme Linière, La boîte à passion , Casse-Croûte R.D. , Garage Serge Poulin Dépanneur chez Denise, Marché St-Côme , Proxim Marilie Tanguay - pharmacie affiliée, Valentine St-Côme

Vidange de fosse septique: Nouvelle méthode

Nouvelle méthode retenue pour la MRC Beauce-Sartigan à compter de janvier 2023
Vidanges des fosses septiques

1. Vidange sélective pour **toutes** les fosses septiques :

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à retirer les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à retourner dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées complètement.

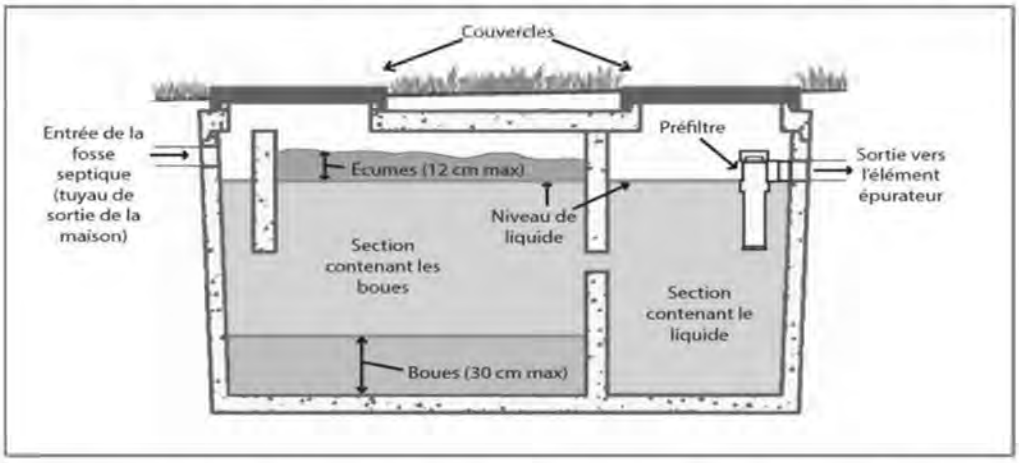

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques :

a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.

b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).

c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.

Centre régional de traitement des boues: Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)
Par téléphone:
418 397-8479 (en tout temps sur une boite vocale) ou
418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Site internet de la municipalité de St-Côme-Linière:

www.stcomeliniere.com

Disposition du bac à déchets et du bac de recyclage lors de la collecte

Nous demandons à la population de placer le bac à au moins 1 ou 2 pieds à l'intérieur de leur cour. L'entrepreneur responsable de la collecte est capable de vider le bac à cette distance. Un bac mis directement sur la voie publique peut être nuisible à la circulation ou aux piétons, et risque d'être endommagé par les véhicules lourds.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Avis vente pour taxes impayées

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan:

La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires.

La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654
ou Louise : 418-685-1273

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements… Une bonne façon de donner au suivant… Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!

Comptoir d'aubaines

Modification à l'horaire

Mercredi	13h00 à **15h30**
Jeudi	13h00 à **15h30**
	18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à **15h30**

Service incendie St-Côme-Linière

Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire? Contactez la municipalité au 418-685-3825

HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire:
418-685-3825 ou st-come@stcomeliniere.com

Havre l'Éclaircie

Maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Tu peux nous joindre en tout temps au
418 227-1025 1 800 709-1025
24 heures sur 24, 7 jours par semaine

Transport Autonomie
Beauce -Etchemins
Transport adapté et collectif

Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147
Transport collectif : 418-227-2626
Site Internet www.transportautonomie.com

Bibliothèque municipale

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale - Location à 2.50$ / 2 semaines

Seule la collection «best-sellers» est payante… Tous les autres livres et magazines sont gratuits.

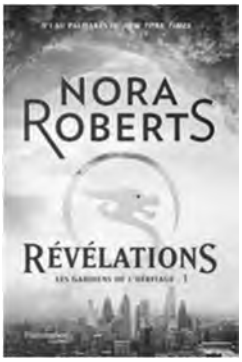

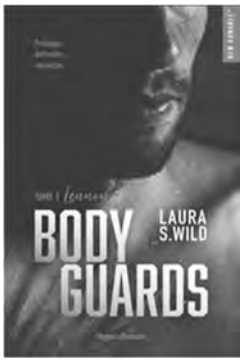

Changement à la bibliothèque

Si vous êtes passés récemment à la bibliothèque, vous avez pu constater du changement à l'accueil.

Nous tenons à remercier et souhaiter une bonne retraite à Mme Francine Guay, employée municipale à la bibliothèque depuis de nombreuses années.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Mme Catherine Lévesque qui prend le relais, occupant le poste depuis le 16 janvier dernier. Bienvenue et bon succès!

Nouveautés jeunesse

Heures d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30
Mardi:
8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30
Mercredi: 8h30-12h00
Vendredi: 18h30-20h30

Info: 418-685-3825 poste 205

Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- **Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.**
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement.

Merci de votre collaboration

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan

(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)

Objectif de l'aide alimentaire:

Offrir une alternative en dépannage et en autonomie alimentaire aux personnes et familles vulnérables de la MRC de Beauce-Sartigan.

Pour qui:

Les personnes seules, en couple ou les familles à faible revenu demeurant dans la MRC de Beauce-Sartigan.

La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

GRAP Beauce-Sartigan

Partenaires du développement social

Merci infiniment à tous pour votre soutien constant afin d'assurer une aide alimentaire aux familles dans le besoin:

Industries et citoyens, pour votre aide financière;

Bénévoles, pour votre présence, toujours là pour aider à la préparation.

Tous, nous sommes infiniment reconnaissants. Merci!

Jeannine Roy

Aide alimentaire St-Côme

Nouveauté à la salle paroissiale

<u>Bingo chaque 1er dimanche du mois</u>

dès le 5 février

13h15

450$ en prix

Coût d'entrée: 15$

18 ans et plus

Bienvenue à tous!

Dépôt d'huiles diverses

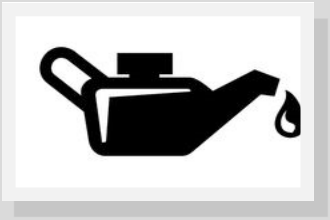

Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. Le service demeure sans frais.

695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec)
G0M 1J0info@ricbs.qc.ca
418 685-2230

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur…)

Merci de votre collaboration

Message important

Aller-vous inscrire sur la **place 0-5** afin que le Ministère de la Famille connaisse les besoins de garde de notre municipalité.

Encombrants ménagers à faire ramasser :

Un seul numéro : **418-685-2230**

Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs…** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.

Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomeliniere.com

Merci de votre collaboration!

Terrains résidentiels à vendre

18e Rue

Pour informations:

Les Entreprises Dennis Poirier Inc
Téléphone : 418-230-8088

Courriel :
dennispoirier@hotmail.com

Terrains résidentiels à vendre

Terrains situés sur la 16e Rue, entre la 12e Avenue et la 16e Avenue, asphaltée.

Services d'aqueduc et d'égout inclus.

À proximité des services municipaux: École, aréna, église, bureau de poste, etc.

Pour information:

Daniel Dumas

(418) 226-8370

Courriel:

danieldumas@hotmail.ca

Terrains disponibles
au parc industriel

Pour informations: (418) 685-3825

Nouveau développement résidentiel
Les Boisés Dulac
(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)
Très beaux terrains… À voir!

Infos: M. Gilles Dulac
1-819-568-8815
gillesdulac@hotmail.com
M. Jean-François Dulac
1-819-246-9779
jfrancdulac@videotron.ca

Nouveau promoteur immobilier !

Projet de jumelés et maisons neufs à vendre à Saint-Côme-Linière dans la 13e rue et 16e rue.

Construction Linière, nouvelle entreprise locale, fait maintenant des constructions neuves aux allures chics et contemporaines. L'entrepreneur propose un rapport qualité/prix sans égal !

Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

13e rue
Phase 1 – en cours
Phase 2 – à venir
Phase 3 – à venir

Contactez-moi dès maintenant pour obtenir plus d'informations !

Johnny Bougie

bougiejohnny@gmail.com

LINIERE
CONSTRUCTION
418-222-3712

Centre d'Écoute

du CEPS Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes adultes vivant un deuil.

Nos prochains groupes débuteront bientôt sous forme de vidéo conférence.

Contactez nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418-228-3106
C : cepsaa@ip4b.net

Garage de toile

Il est permis d'installer un garage de toile à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante.

Abattage d'arbre

Avis à toute la population

Concernant l'abattage d'un arbre, qu'il soit malade, mort, dangereux, ou pour toute autre raison, cela prend un permis délivré par la municipalité et le coût est de 10$. Lorsque le technicien, reçoit la demande il peut aller prendre une photo sur place pour constater que l'arbre est très dangereux ou dans les conditions énumérées ci-haut.

Pour faire une demande de permis:

Bande riveraine

Avis à tous et toutes, aucune construction n'est possible dans la bande riveraine d'un cours d'eau , lac ou rivière, cela peut varier de 10 à 15 m de chaque côté . Donc on doit s'en tenir à ces distances minimales et aucune installation septique non plus n'est autorisée.

Yves Turcotte

Technicien urbanisme

RECYCLAGE

En février 2023, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 2 février

Jeudi le 16 février

Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomeliniere.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Avez-vous visité notre site internet? www.stcomeliniere.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres… Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.

Municipalité St-Côme-Linière
1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomeliniere.com

www.stcomeliniere.com

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemin

***Ligne d'écoute:* 418-228-0001**

Le Sillon
Regroupement de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale
URGENCE DÉTRESSE:
1-866-APPELLE
1-866-277-3553

TAXI COLLECTIF BEAUCE-SARTIGAN
Réservation
418-227-2626

Service d'aide en situation
de crise suicidaire
1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours
Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide
Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...
811
Info-social
24 h / 7 jours
Rapide, confidentiel et sans frais!
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

Me MARIE-EVE POULIN
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE
1525, 8e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0
Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca
T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284

CONSTRUCTION CHRISTIAN BERGERON
Tout pour vous satisfaire
418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.